

Un manuel de
l'Internationale
de l'Éducation



Enseigner pour la planète

Un guide de plaidoyer en
faveur de l'éducation climatique
à l'usage des syndicalistes

Autrice: Alanah Torralba

Enseigner pour la planète

Un guide de plaidoyer en faveur de l'éducation climatique à l'usage des syndicalistes



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Siège

15 Boulevard Bischoffsheim
1000 Bruxelles, Belgique
Tél. +32-2 224 0611
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org
[#unite4ed](https://twitter.com/unite4ed)

L'Internationale de l'Éducation représente les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trentedeux millions d'employés de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. L'Internationale de l'Éducation regroupe tous les enseignants et employés de l'éducation.



Cet outil est soumis à la licence Creative Commons
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des
Conditions Initiales à l'Identique 4.0. (CC BY-NC-SA 4.0)

Publié par l'Internationale de l'Éducation - Sept. 2021
ISBN 978-92-95120-26-6 (PDF)

Introduction : Pourquoi accorder de l'importance au changement climatique et à l'éducation ?

1

I. La Convention : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

5

Kyoto Protocol

5

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

7

II. L'Accord de Paris

8

Piliers de l'action en faveur du climat (l'Accord de Paris)

9

Contributions déterminées au niveau national (CDN)

11

Éducation climatique :

L'Action pour l'autonomisation climatique (ACE)

13

III. Les syndicats et la société civile dans l'Accord de Paris

15

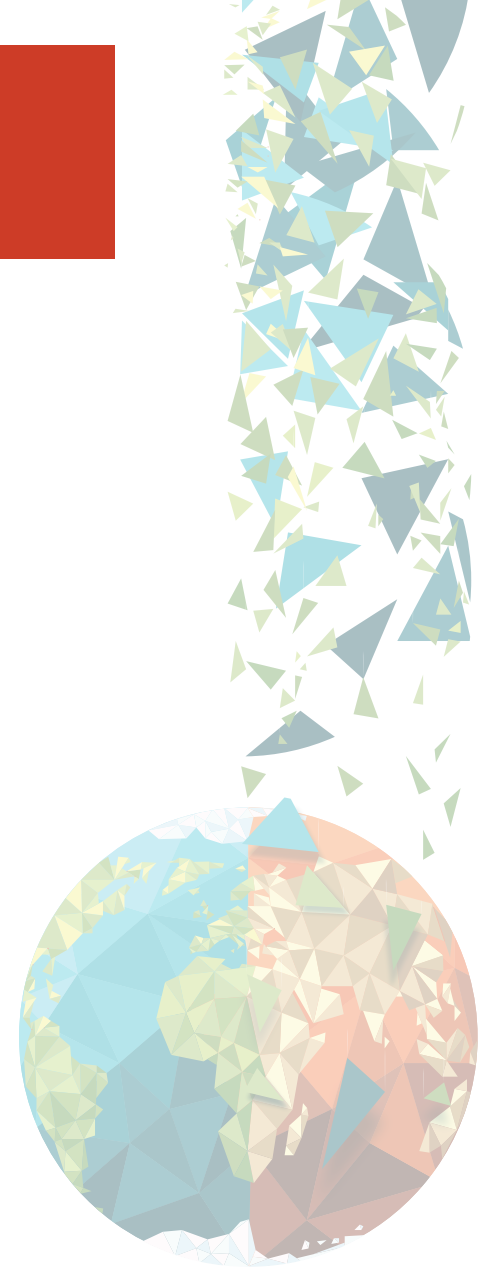
Comment les syndicalistes de l'éducation peuvent-elles faire campagne en faveur d'une éducation au changement climatique à l'échelle internationale ?

L'éducation climatique dans l'Accord de Paris

16

IV. Appel à l'action : renforcer la solidarité en faveur de l'action climatique

19





Introduction : Pourquoi accorder de l'importance au changement climatique et à l'éducation ?



La dernière série de catastrophes engendrées par des conditions climatiques extrêmes dans le monde entier nous rappelle que le changement climatique progresse rapidement. Des feux de forêt en Turquie aux vagues de chaleur record en Amérique du Nord, en passant par les inondations sans précédent en Europe

de l'Est et en Chine, sans oublier le nombre incalculable de cyclones et de sécheresses non signalés en Amérique latine, en Asie et en Afrique : de toute évidence, le dérèglement climatique est déjà notre réalité. En outre, dans un rapport historique, les plus grand·e·s climatologues des Nations Unies ont alerté sur le fait que, faute de réductions drastiques des émissions de carbone, la hausse des températures mondiales dépassera probablement 1,5 degré Celsius d'ici 2030.

La contribution de l'éducation à la lutte contre les changements climatiques n'a jamais été aussi essentielle. À mesure que les économies mondiales commenceront à

se décarboniser, une reconversion complète de la main-d'œuvre et une évolution des mentalités seront nécessaires. L'Organisation internationale du Travail estime qu'au moins 24 millions d'emplois seront créés dans le monde d'ici 2030 à la suite de la transition vers une économie sobre en carbone¹. Cela signifie qu'il faut enseigner aux étudiant·e·s d'aujourd'hui les compétences techniques pertinentes dans les domaines de la construction, de l'énergie, de la production alimentaire et des transports.

Il n'y a pas que dans l'économie verte que l'éducation jouera un rôle crucial. Un changement profond des modes de consommation et de vie ainsi que des manières de travailler au sein des sociétés est également nécessaire si nous voulons passer à une véritable ère vivable. Pour ce faire, nous avons besoin d'une population informée qui fera pression sur les gouvernements pour qu'ils prennent des mesures audacieuses dans la lutte contre les changements climatiques; une population consciente de l'urgence de

¹ Organisation internationale du Travail (14 mai 2018). 24 millions d'emplois vont être créés dans l'économie verte. Infos. https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_628691/lang-fr/index.htm



lancer des initiatives décisives pour endiguer les causes de ces changements.

Plus important encore, nous avons besoin de citoyen·ne·s qui reconnaîtront que l'évolution du climat constitue un problème mondial commun, qui touche de manière disproportionnée les personnes qui en sont pourtant les moins responsables. Il nous faut davantage de citoyen·ne·s qui comprennent que ces changements climatiques multiplient les risques pour les populations vulnérables qui en sont déjà les premières affectées, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Selon les Nations Unies, par exemple, les femmes doivent souvent assumer la responsabilité de subvenir aux besoins de leur foyer et préserver leurs moyens de subsistance pendant les catastrophes comme les sécheresses et les inondations². Autre exemple : en Afrique, où les taux d'analphabétisme sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes, les conditions climatiques extrêmes laissent peu de temps à

celles-ci pour se consacrer à l'éducation ou à la formation qui pourraient favoriser leur mobilité socio-économique. Le cycle d'oppression des groupes marginalisés s'enracine donc encore davantage face à l'intensification des répercussions des changements climatiques.

En tant qu'éducateur·trice·s, vous avez la capacité à la fois de préparer les étudiant·e·s pour un avenir incertain et de susciter un peu d'espoir éclairé dans vos communautés. Les perspectives d'un futur où l'environnement est dégradé peuvent être paralysantes, en particulier pour les jeunes. Néanmoins, comme l'ont noté les plus éminent·e·s climatologues, nous pouvons encore éviter les conséquences les plus graves du dérèglement climatique si nous commençons dès aujourd'hui à susciter des changements majeurs. C'est là que le personnel enseignant peut faire la différence, en éduquant les étudiant·e·s et leurs communautés sur les pistes permettant de façonner un avenir plus vivable et plus équitable.

Nous devons créer une citoyenneté mondiale dotée d'un grand sens moral qui demandera que la justice climatique s'inscrive au cœur



² Osman-Elasha, B. (n.d.). Les femmes ...dans le contexte des changements climatiques. Nations Unies. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-femmes-dans-le-contexte-des-changements-climatiques>



des politiques conçues pour lutter contre les changements climatiques. Voilà où les syndicalistes de l'éducation sont encouragé·e·s à s'engager encore davantage. Nous vous invitons à participer à la campagne de l'IE *Enseignez #PourLaPlanète*, un mouvement mondial coordonné pour exiger qu'une éducation de qualité au changement climatique fasse partie des engagements de tous les pays en faveur du climat.

Pour vous soutenir, nous avons créé ce guide en guise d'introduction aux processus d'élaboration de politiques sur le climat au niveau mondial. Il débute par une brève explication de l'Accord de Paris et de la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (CCNUCC), les processus multilatéraux les plus importants pour lutter contre le dérèglement climatique. Nous abordons également en détail les Contributions déterminées au niveau national (CDN), qui constituent le principal document de politique sur lequel les syndicats peuvent intervenir à l'échelle nationale. Pour finir, nous formulons des suggestions en vue de développer la solidarité dans le domaine de l'éducation climatique. À travers ce guide,

nous souhaitons vous proposer des conseils utiles sur les moyens de plaider en faveur de l'intégration de l'éducation climatique aux plans d'action sur le climat de vos pays respectifs. Nous espérons qu'il vous inspirera afin de porter votre plaidoyer sur la scène nationale et internationale.





Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Education
International
Toolkit



Un guide sur l'élaboration de politiques mondiales sur le climat



I. La Convention : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)



Pour comprendre le processus d'élaboration de politiques relatives au climat à l'échelle internationale, il est important de connaître son histoire et ses structures.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) était le premier traité environnemental visant à combattre les « influences humaines dangereuses sur le système climatique ». Signée par 154 États à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 1992, elle est entrée en vigueur en 1994 et a installé son secrétariat à Bonn, en Allemagne. Le traité a ouvert la voie à des travaux de recherche scientifique, des rencontres régulières et des négociations sur les politiques relatives aux changements climatiques, avec l'objectif de donner lieu à des accords internationaux qui aideraient les écosystèmes à s'adapter aux répercussions de ces changements et à garantir un développement économique durable.

La CCNUCC accueille sous son égide la réunion annuelle de la Conférence des Parties (COP) –

l'organe de décision suprême de la Convention – à laquelle participent des représentants des États dans le but d'examiner et de négocier sa mise en œuvre. La COP se réunit tous les ans, à moins que les parties n'en décident autrement.

Les syndicalistes de l'éducation peuvent contribuer à ses processus en tant qu'observateur·trice·s. Les observateur·trice·s sont des participant·e·s reconnu·e·s par la CCNUCC, bien que les droits qui leur sont conférés soient limités. Il·elle·s sont autorisé·e·s à assister aux réunions formelles et aux plénières mais ne jouissent pas de droits de vote lors des sessions ou des réunions subsidiaires de la COP. Il·elle·s peuvent aussi intervenir pendant ces réunions, sous réserve de l'approbation du ou de la président·e, qui se réserve également le droit d'empêcher leur participation à n'importe quelle session, formelle ou non.

Kyoto Protocol

Le Protocole de Kyoto a été créé en 1997 pour rendre la CCNUCC opérationnelle. Ce



traité engageait les pays industrialisés et les économies en transition à réduire leurs émissions en fonction d'objectifs individuels contraignants. Il a été élaboré selon les principes consacrés par la CCNUCC. Il imposait en particulier aux pays développés de spécifiquement réduire leurs émissions en application du principe des « responsabilités communes mais différenciées » (RCMD), en reconnaissant ainsi leur plus grande responsabilité dans l'accumulation d'émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les RCMD continuent à transparaître dans les traités multilatéraux ultérieurs sur le climat et constituent aujourd'hui encore le fondement de nombreux arguments des pays en développement dans le cadre de leurs négociations.

Le Protocole de Kyoto a cependant été critiqué pour son échec à susciter de réelles réductions des émissions, des années après sa mise en œuvre. Pour beaucoup, les objectifs de réduction des émissions négociés dans le cadre de la CCNUCC et imposés aux pays riches ont rendu l'accord très peu populaire aux yeux des gouvernements, en particulier dans les pays du Nord. La coopération internationale en matière de lutte contre

les changements climatiques a connu de nombreux blocages en conséquence. Les accords ultérieurs concernant les changements climatiques, notamment l'Accord de Paris, ont cherché à échapper à cette fatalité en autorisant les pays à se fixer des objectifs volontaires et déterminés au niveau national.

Bien que le Protocole de Kyoto ne soit plus en vigueur, il a des effets durables sur l'élaboration de politiques relatives au climat. À titre d'exemple, les marchés carbone³, un héritage du traité, restent un sujet de controverse au sein de la COP.

³ Les marchés carbone sont l'un des mécanismes de marché proposés au titre de l'Accord de Paris pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Ils proviennent à l'origine du Mécanisme de développement propre créé dans le cadre du Protocole de Kyoto. En principe, les marchés carbone offrent aux personnes physiques et morales la possibilité de compenser leurs émissions de dioxyde de carbone dans une partie du monde (généralement le Nord) en achetant des crédits carbone qui financent des activités d'atténuation menées dans d'autres régions (généralement le Sud). Cependant, des groupes de la société civile et des scientifiques ont remis en cause l'efficacité des marchés carbone dans la réduction des émissions du fait de la difficulté à évaluer les réductions réelles permises par ces mécanismes, mais également en raison des multiples dilemmes éthiques et relatifs aux droits de l'homme posés par les mécanismes de compensation carbone comme la REDD+. Pour en savoir plus : <https://features.propublica.org/brazil-carbon-offsets/inconvenient-truth-carbon-credits-dont-work-deforestation-redd-acre-cambodia/> (en anglais uniquement).





Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

La CCNUCC s'engage à utiliser les meilleures données scientifiques disponibles pour orienter la mise en œuvre de la Convention. C'est pourquoi le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en vue de fournir aux décideur·euse·s politiques des évaluations périodiques devant servir de base pour les politiques et accords conçus pour faire face aux répercussions des changements climatiques et aux risques qu'ils présenteront à l'avenir. Au sein de la CCNUCC, l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) collabore avec le GIEC pour formuler des avis techniques et scientifiques dans les négociations de la COP.

Idéalement, les rapports du GIEC, comme le *Sixième rapport d'évaluation du Groupe de travail I* publié récemment, devraient éclairer les politiques et les stratégies de mise en œuvre lors de la prochaine COP. Cependant, lors des récentes COP, certains pays ont fait

obstacle à l'utilisation des rapports d'évaluation du GIEC pendant les négociations sur le climat. Cela a été le cas en 2019, lors de la publication du rapport du GIEC sur différents scénarios impliquant entre 1,5 et 2 degrés de réchauffement. L'Arabie saoudite, les États-Unis, le Koweït et la Russie ont refusé de tenir compte des conclusions du rapport. En conséquence, les négociations ont abouti à des résultats mitigés, niant le caractère politique urgent d'une évolution des politiques sur le climat à l'échelle internationale.





II. L'Accord de Paris

L'Accord de Paris de 2015 est largement considéré comme le plus important traité multilatéral sur la lutte contre les changements climatiques à l'heure actuelle.

Cet accord historique est un document juridiquement contraignant qui a été adopté par près de 200 pays. Son objectif minimum est de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C par rapport au niveau préindustriel d'ici 2100. Cependant, reconnaissant les effets accrus signalés par les meilleures données scientifiques disponibles, l'accord fixe l'objectif de limitation de la hausse des températures planétaires à 1,5°C.

Pour concrétiser cet objectif, les pays doivent atteindre « le plus rapidement possible le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre » et parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050⁴. L'accord propose plusieurs

moyens économiques pour arriver à ce but, et fonctionne sur un cycle de cinq ans qui incite fortement chaque pays à prendre des mesures de plus en plus ambitieuses. Si la réduction des émissions est largement perçue comme l'axe principal de la lutte contre les changements climatiques, l'Accord de Paris attache autant d'importance à d'autres piliers, comme au fait de veiller à ce que des mécanismes d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique soient mis en place et réorganiser les instruments financiers pour servir les objectifs de l'accord.

L'Accord de Paris reflète l'objectif prioritaire de la CCNUCC de lutter contre les changements climatiques tout en tenant compte du fait que les capacités et situations historiques de chaque pays diffèrent.

Il est important de souligner que la sensibilisation du public est un composant essentiel de son approche, qui inclut l'éducation au changement climatique. Peu d'attention a toutefois été accordée à cette sensibilisation et à l'éducation climatique. C'est là que vous, en tant qu'éducateur·trice·s, êtes appelé·e·s à agir.

4 Si l'Accord de Paris ne fixe pas de délais pour parvenir à « zéro émission nette », d'après les meilleures données scientifiques disponibles en 2015 ou à l'heure de la conclusion du traité, les pays doivent atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour avoir une chance de limiter le réchauffement mondial à 1,5 degré. De ce fait, l'année 2050 est devenue le délai adopté comme point de référence par de nombreux pays, en particulier du Nord, pour les programmes en faveur de la neutralité carbone. Cependant, à la suite de la publication en août 2021 du sixième rapport d'évaluation sur la science physique du changement climatique, la CCNUCC a prévenu que les modèles sur le climat suggèrent désormais que le monde dépassera probablement la limite de 1,5 degré de réchauffement d'ici 2030, à moins que de rapides réductions des émissions ne soient réalisées.





Piliers de l'action en faveur du climat (l'Accord de Paris)

L'Accord de Paris constitue une première dans l'histoire de l'élaboration de politiques sur le climat, en ce qu'il unit les parties autour du noble objectif de renforcer l'action menée à l'échelle mondiale pour faire face à l'évolution du climat et s'adapter à ses effets, tout en soulignant la nécessité d'apporter une assistance aux pays en développement. L'accord s'articule autour des cinq piliers suivants de la lutte contre les changements climatiques :

1. Atténuation (articles 2, 4, 6 et 14) – L'atténuation est un terme général utilisé pour désigner les efforts et les actions des pays visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre et à accélérer la transition vers une économie sobre en carbone. L'Accord de Paris prévoit des engagements volontaires de réduction des émissions pour chaque pays dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN). Les parties sont invitées à communiquer leurs CDN tous

les cinq ans, et ce pour leur faire relever leur niveau d'ambition à chaque cycle, conformément à l'objectif prioritaire de limitation de la hausse des températures mondiales à 1,5 degré. L'atténuation est inscrite dans la quasi-totalité des articles de l'accord mais une attention particulière y est accordée dans les articles 2, 4, 6 et 14.

2. Adaptation (article 7) – L'adaptation renvoie aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face aux incidences des changements climatiques et qui consistent à « renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements ». Les plans d'adaptation nationaux reflètent la capacité d'adaptation de chaque pays, tandis que le Fonds d'adaptation, initialement mis en place par le Protocole de Kyoto, finance des projets d'adaptation aux effets des changements climatiques dans les pays en développement. Ces éléments sont regroupés sous l'article 7.

3. Pertes et préjudices (article 8) – Les pertes et préjudices font référence aux effets irréversibles des changements climatiques,





tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse du niveau de la mer et la désertification, qui ne peuvent plus être gérés par des mécanismes d'atténuation et d'adaptation. Ces pertes et préjudices constituent l'une des questions les plus controversées de l'Accord de Paris, principalement parce que les pays riches craignent qu'ils ne soient utilisés pour les tenir pour juridiquement responsables des causes des changements climatiques⁵. Les pertes et préjudices sont négociés conformément à l'article 8. Ces dernières années, le financement du Mécanisme international de Varsovie – l'organisme chargé des recherches scientifiques, du partage des connaissances et de la coordination intergouvernementale sur les pertes et des préjudices – a constitué le cœur des négociations, en particulier entre les pays en développement.

⁵ La proposition initiale des « pertes et préjudices » a été formulée par l'Alliance des petits États insulaires en 1991 en vue de contraindre les pays riches à verser des fonds compensatoires aux nations en développement pour les pertes subies à cause des changements climatiques. Cette proposition avait le potentiel de constituer un précédent juridique, enraciné dans le droit de la responsabilité des États et relatif aux dommages transfrontières, en mettant en jeu la responsabilité légale en fonction des émissions historiques d'un pays. Pour plus d'informations, consultez : https://climatefocus.com/sites/default/files/20160214%20Loss%20and%20Damage%20Paris_FIN_0.pdf (en anglais uniquement).

4. Finances, technologies et appui au renforcement des capacités (articles 9, 10, 6 et 11) – Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il est demandé aux parties de contribuer à des mécanismes financiers comme le Fonds vert pour le climat. En parallèle, les transferts de technologies et les activités de renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération internationale doivent être intensifiés, en particulier dans les pays en développement. Ce pilier offre un autre moyen d'améliorer l'éducation au changement climatique et les campagnes de sensibilisation du public.

5. Sensibilisation du public et éducation climatique (article 12) – En vertu de l'article 12 de l'Accord de Paris, les parties sont tenues de promouvoir la sensibilisation du public sur les changements climatiques et la lutte contre ceux-ci. Plus spécifiquement, les parties sont appelées à « améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques » de manière à renforcer l'action engagée au titre des accords.





Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Les contributions déterminées au niveau national (CDN) constituent probablement l'une des réalisations majeures de l'Accord de Paris car elles permettent aux pays de mettre au point leurs plans d'action pour le climat selon leurs capacités et leur situation. En principe, le caractère volontaire des CDN était censé encourager les nations à rehausser leurs ambitions grâce à la coopération et à la diplomatie. Les critiques ont cependant constaté que la plupart des pays n'ont pas su soumettre des CDN qui répondent aux objectifs de l'Accord de Paris, en particulier les pays très industrialisés.

En dépit de cela, les CDN sont au cœur de l'action en faveur du climat. L'Accord de Paris oblige chaque pays à établir, communiquer et actualiser les CDN successives, qui doivent comprendre des mesures d'atténuation et d'adaptation, des engagements financiers et des objectifs de sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques. Les CDN sont transmises au

secrétariat de la CCNUCC tous les cinq ans à partir de 2020, quels que soient les délais de mise en œuvre propres à chaque pays. Ces plans quinquennaux doivent présenter les programmes du pays pour réduire les émissions, entreprendre des projets d'adaptation et planifier les moyens financiers permettant de passer à une économie sobre en carbone. L'Accord de Paris reposant sur un principe d'intensification, le secrétariat de la CCNUCC encourage les parties à définir des objectifs de plus en plus élevés à chaque cycle de soumission des CDN.

Comment les syndicats peuvent-ils militer au cours du processus des CDN ?

Les CDN constituent le principal document de politique sur lequel les syndicats peuvent intervenir. Elles sont généralement élaborées par les ministères de l'Environnement ou du Climat qui doivent à leur tour y associer les organismes publics chargés des questions des transports, du secteur de l'énergie, de la réduction des risques de catastrophes et de l'éducation.

La première étape pour jouer un rôle dans le processus des CDN est de vous familiariser





avec le plan d'action national sur le climat de votre pays. Il s'agit généralement d'un document public également consultable dans le registre des CDN : <https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/Pages/Home.aspx>. Vous devrez identifier les lacunes des CDN de votre pays, en particulier en ce qui concerne l'éducation climatique. À cet égard, l'IE a commandé une étude analysant l'intégration de l'éducation climatique aux CDN de pays qui ont communiqué leurs derniers engagements (en date de juillet 2021). Les conclusions de cette étude peuvent orienter votre propre examen des CDN de votre pays et être utilisées comme outil de négociation aux fins de votre stratégie de dialogue social. L'étude fournit également une liste de questions à prendre en considération pour évaluer les plans de votre pays en matière d'éducation climatique. [Vous pouvez consulter ces recherches ici.](#)

La prochaine étape consisterait à faire en sorte que l'éducation en faveur du climat devienne une des priorités figurant dans les CDN de votre pays, si ce n'est pas déjà le cas. Parce que les procédures bureaucratiques diffèrent d'un pays à l'autre, il vous faudra vous adresser à vos ministres de l'Éducation et de l'Environnement en leur écrivant une

lettre ou en les contactant via vos réseaux. La plupart des gouvernements invitent des représentant·e·s sectoriel·le·s lors des consultations publiques dans le cadre du processus d'élaboration de politiques, et il s'agit aussi du lieu du dialogue politique. Votre syndicat peut y débiter ses activités de promotion de l'éducation climatique.

Nombre de pays ont déjà communiqué leurs CDN, le délai initial de soumission ayant été fixé à 2020. Néanmoins, un pays peut envoyer une nouvelle version de ses CDN en en faisant la demande auprès de la CCNUCC. Cette procédure ne peut être effectuée que par le point de contact national, qui est généralement un·e représentant·e du ministère de l'Environnement. Par conséquent, votre syndicat pourrait se préparer en vue du prochain cycle de soumission des CDN ou faire pression pour demander une modification afin d'y inclure l'éducation climatique. Puisque les syndicats jouissent déjà d'une grande expérience des négociations avec des administrations, ces techniques de négociation constituent des atouts pour faire campagne en faveur d'une éducation de qualité au changement climatique.





Qu'est-ce que le bilan mondial ?

Conformément à l'objectif de rehaussement du niveau d'ambition, l'Accord de Paris prévoit un bilan mondial. Celui-ci vise à évaluer les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Ce bilan portera surtout sur la mise en œuvre des CDN au cours des cinq dernières années, en prenant soin de noter les avancées réalisées au niveau de la réduction des émissions, de l'adaptation, des mécanismes financiers ainsi que des pertes et des préjudices. Il ne sera pas ciblé sur les pays au niveau individuel.

Les syndicalistes de l'éducation devraient prendre en compte ce bilan mondial. Chaque pays devrait inclure des dispositions relatives à l'éducation en faveur du climat dans ses CDN. En cinq ans, la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du bilan mondial, pourra évaluer la situation de l'éducation climatique si des pressions coordonnées vers la réalisation de cet objectif dans les CDN du pays sont mises en place dès à présent.

Éducation climatique : l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE)

La CCNUCC a créé l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE) aux fins de spécifiquement renforcer les travaux au titre des articles 6 (CDN) et 12 (sensibilisation du public et éducation climatique). Bien qu'elle ne soit ni un groupe de travail ni un organe subsidiaire, l'ACE est chargée de rassembler les décisions, les mesures et les actualités pour la diffusion d'informations auprès du public. Elle s'articule autour de six domaines prioritaires, à savoir : l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public, l'accès du public à l'information, et la coopération internationale. L'ACE vise à renforcer la participation publique à la Conférence des Parties, afin de sensibiliser davantage à l'action climatique et rallier du soutien en sa faveur.





Qu'est-ce que l'éducation au changement climatique ?

En négociant pour intégrer l'éducation climatique aux plans d'action nationaux sur le climat, il est nécessaire de préciser ce qui est entendu par une éducation au changement climatique de qualité.

Si l'IE ne promeut pas une vision unique de l'éducation de qualité au changement climatique, elle estime que celle-ci doit être fondée sur la science ainsi que sur l'histoire. Il convient donc d'inscrire la science du climat au centre de tout programme d'études. En parallèle, l'IE préconise aussi que les principes de la justice climatique soient enseignés dans les établissements scolaires, en reprenant les principes qui sous-tendent l'élaboration de politiques sur le climat au niveau mondial. L'éducation climatique devrait également être orientée sur l'action civique de manière à donner à plus d'étudiant-e-s les moyens de prendre part à la gouvernance. Enfin, une éducation climatique de qualité devrait être définie au niveau national, en coopération avec les syndicats nationaux de l'enseignement.

Pour de plus amples renseignements sur l'éducation au changement climatique de qualité, consultez la page : [Manifeste pour une éducation au changement climatique de qualité pour tou-te-s](#)





III. Les syndicats et la société civile dans l'Accord de Paris

Les syndicats et les organisations de la société civile ont joué un rôle important dans l'élaboration de l'Accord de Paris. Du fait de l'échec du Protocole de Kyoto à entraîner des progrès notables, l'approche de l'Accord de Paris était sensiblement différente.

Cette fois, les groupes de la société civile et les syndicats ont cherché à faire de la justice climatique un élément central de l'accord et ont plaidé avec succès pour l'introduction d'un nouveau cadre de mise en œuvre. Les négociateur·rice·s des pays du Sud et des groupes de la société civile ont également travaillé sans relâche pour l'inclusion de l'objectif de « 1,5 degré » dans l'accord.

Les syndicats, en particulier, ont fait campagne pour intégrer la « transition juste » dans l'esprit comme dans la lettre de l'accord. Consciente de l'ampleur et des dépenses qu'allait exiger la transformation industrielle nécessaire, la Confédération Syndicale Internationale (CSI) a montré la voie en participant à la COP.

La CSI avait exprimé trois exigences spécifiques au cours de la préparation de l'Accord de Paris : 1) le rehaussement du degré d'ambition et la concrétisation du potentiel d'emploi de la lutte contre les changements climatiques ; 2) le respect des engagements financiers en faveur du climat et l'appui aux plus vulnérables ; 3) l'obtention d'un engagement en faveur d'une transition juste pour les travailleur·euse·s et leurs communautés. La transition juste a donc été intégrée au préambule du traité – une victoire pour les syndicats du monde entier.

Les syndicats continuent d'exercer une influence considérable au sein de la CCNUCC car ils demeurent fidèles à leur engagement à militer pour une transition juste dans l'application de l'Accord de Paris. À cet égard, les syndicalistes de l'éducation pourraient s'inspirer du succès des syndicalistes dans la CCNUCC et ainsi travailler ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières, pour devenir des participant·e·s et des défenseur·euse·s plus actif·ve·s sur le plan multilatéral.





Comment les syndicalistes de l'éducation peuvent-il-elle-s faire campagne en faveur d'une éducation au changement climatique à l'échelle internationale ? L'éducation climatique dans l'Accord de Paris

Ainsi que démontré pour l'Accord de Paris, les syndicats peuvent sensiblement influencer les négociations multilatérales sur le climat, et ce de diverses manières.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la participation à la COP est possible « de l'intérieur » comme « de l'extérieur ». Le plaidoyer politique ne se fait pas dans le vide. Être actif·ive au sein de la société civile, où des groupes et des organisations peuvent se réunir pour exprimer des revendications communes, est tout aussi important que d'exercer des pressions dans des processus multilatéraux officiels.

À l'IE, notre objectif est double :

1. exiger que les CDN incluent une éducation climatique de qualité et

2. intégrer l'éducation climatique au programme des négociations

À l'heure actuelle, l'éducation au changement climatique ne figure pas parmi les grandes priorités de la prochaine COP de novembre. Par conséquent, il serait bon de commencer par réclamer davantage d'investissements et de mesures en faveur de la sensibilisation du public et de l'éducation climatique, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un des piliers de l'Accord de Paris.

Comment procéder ?

Voici quelques suggestions :

1. À l'approche de la COP, nous vous invitons à signer le Manifeste de l'IE pour une éducation de qualité au changement climatique et à le diffuser largement. Toute campagne commence par la sensibilisation, et nous avons besoin de votre aide. Nous aimerions ainsi que vous envoyiez ce manifeste à autant d'enseignant·e·s, d'étudiant·e·s et de parents que possible.
2. Contactez les ministres de l'Environnement ou du Climat de votre pays qui seront présent·e·s à la COP. Écrivez-leur une lettre ou établissez un dialogue avec eux·elles





par l'intermédiaire de réseaux rapprochés, en soulignant la nécessité d'investir et d'agir davantage en faveur de l'éducation climatique dans votre pays. Dites-leur que vous voudriez voir cette question figurer dans le programme de votre délégation nationale à la COP. Faites-leur savoir que vous suivrez le processus de près et accompagnez votre message d'une copie du Manifeste de l'IE pour une éducation de qualité au changement climatique. Envoyez une copie de la lettre à votre ministre de l'Éducation. Nous avons ajouté dans le présent guide un modèle que vous pouvez utiliser.

3. Coopérez avec des syndicats qui participent à la COP. Proposez-leur d'inclure l'éducation climatique dans leurs revendications. De même, rapprochez-vous de groupes de la société civile pour renforcer la présence de votre propre syndicat à la COP.
4. Prenez part à des actions collectives, comme des manifestations ou d'autres événements dans votre pays avant, pendant et après la COP. C'est une bonne manière de nouer des liens avec d'autres syndicats et groupes de la société civile

ainsi que de recueillir des appuis en faveur de l'éducation au changement climatique.

5. Soutenez l'ACE. Le rôle qu'elle jouera dans la COP à venir est encore incertain mais même avec une sensibilisation limitée, elle reste le meilleur moyen pour attirer l'attention sur l'éducation climatique. Envoyez une copie de la lettre destinée à vos ministres à l'adresse : ace@unfccc.int.
6. Pendant la COP, nous aimerons vous voir actif·ve·s sur les réseaux sociaux et (si possible) dans les rues. Le premier vendredi de la COP donne généralement lieu à une manifestation mondiale, et la participation des syndicats y est plus que jamais nécessaire.
7. Nous vous invitons également à rejoindre nos événements en marge de la COP. Restez à l'affût pour connaître les activités de l'IE pendant la COP.
8. Après la COP, nous vous encourageons à commencer à faire campagne auprès des ministères de l'Éducation et de l'Environnement de votre pays. Comme indiqué, même si votre pays a déjà communiqué ses CDN, il peut toujours y apporter des modifications. En fonction





des résultats de la COP, nous aimerions que vous continuiez à faire pression sur vos gouvernements pour qu'ils incluent l'éducation climatique dans leurs plans nationaux dans les domaines de l'éducation et de l'environnement. Nous vous recommandons de participer activement aux consultations sectorielles dans le cadre des processus de CDN de votre pays. Enfin, restez en contact avec l'IE à travers notre **Réseau climat**, sur lequel nous partageons des stratégies et des événements mondiaux liés à la campagne « Enseignez pour la planète ». Vous pouvez vous inscrire via [ce lien](#).





IV. Appel à l'action : renforcer la solidarité en faveur de l'action climatique

Le chemin à parcourir pour faire de l'éducation climatique une priorité dans l'Accord de Paris est semé d'embûches. Comme dans toute campagne, la solidarité entre les syndicalistes et la volonté de coopérer avec des groupes qui partagent ces intérêts seront décisives pour atteindre notre objectif.

Voici quelques mesures que vous pouvez mettre en place de manière continue.

Audit interne : un appel à ne plus investir dans les combustibles fossiles

Nous devons tou·te·s mettre en pratique ce que nous prêchons en ce qui concerne les changements climatiques. En plus de militer, les organisations doivent s'assurer que leurs propres activités sont en ordre. Votre syndicat devrait réaliser un audit de ses relations financières avec l'industrie des combustibles fossiles, en étudiant où il investit ses fonds de pension et avec qui il travaille. Faire campagne au sein même de votre syndicat pour ne plus investir dans les combustibles fossiles

constitue un bon point de départ, qui témoigne d'un engagement fort en faveur de la justice climatique.

Coopérez avec des organisations de la société civile et d'autres syndicats

Dans cette optique, la mise en place d'une coopération avec d'autres groupes de la société civile qui œuvrent pour le climat constituerait aussi un pas dans la bonne direction. Plusieurs organisations qui travaillent sur les changements climatiques et la justice climatique en particulier participent à la COP. En voici quelques exemples à l'échelon international : le Réseau Action Climat (Climate Action Network) (CAN), Demand Climate Justice (DCJ), Alliance Pan Africaine pour la Justice Climatique (PACJA), Women and Gender Constituency, et la Confédération Syndicale Internationale (CSI). La plupart de ces organisations disposent de sections régionales et nationales qui s'engagent très probablement également dans les processus des CDN.

Au vu de l'intersectionnalité des changements climatiques avec d'autres questions sociales, il est tout aussi crucial de coopérer avec des groupes de défense de la justice raciale, des





droits humains, de la justice en matière de genre, des droits des LGBTI+ et de la justice pour les personnes handicapées, entre autres. L'évolution du climat aggrave les injustices systémiques existantes et c'est en créant des coalitions avec d'autres groupes de promotion de la justice mondiale que nous pouvons faire davantage entendre nos revendications.

Travaillez avec des étudiant·e·s

Il est aussi important de travailler avec des étudiant·e·s, car il·elle·s ont été des chef·fe·s de file dans les récentes activités de lutte contre les changements climatiques. Il·elle·s éprouvent un sentiment d'urgence face à ces changements et s'attachent en particulier à la question de la justice climatique, ce qui enrichit le discours sur une éducation de qualité sur le climat. Nous vous encourageons à rechercher activement des occasions de coopérer avec des syndicats étudiants, notamment autour des activités de plaidoyer nationales et internationales. Dans ce contexte, l'IE s'est liée au *Forum mondial des étudiant·e·s (Global Student Forum)* pour sa campagne « Enseignez pour la planète ». Il s'agit de la plus grande plateforme de mouvements étudiants qui œuvre pour faire entendre les préoccupations

et les difficultés des étudiant·e·s du monde entier. Vous pouvez consulter *l'annuaire des membres du Forum* afin de trouver un syndicat d'étudiants dans votre pays.

Faites entrer l'éducation climatique dans le programme des agences d'aide et des organismes philanthropiques

Si nous sommes convaincus que les gouvernements doivent prendre l'initiative des réformes éducatives, nous estimons également que les organismes étrangers d'aide au développement et philanthropiques ont un rôle important à jouer. L'aide au développement à l'étranger pourrait être utilisée pour obtenir des ressources à consacrer à l'éducation climatique, car elle s'aligne avec les objectifs existants d'amélioration des systèmes éducatifs dans les pays pauvres. C'est pourquoi, dans le cadre d'événements comme le *Partenariat mondial pour l'éducation*, les syndicats des pays du Nord pourraient demander à leurs gouvernements de réorienter des fonds vers l'éducation au changement climatique.





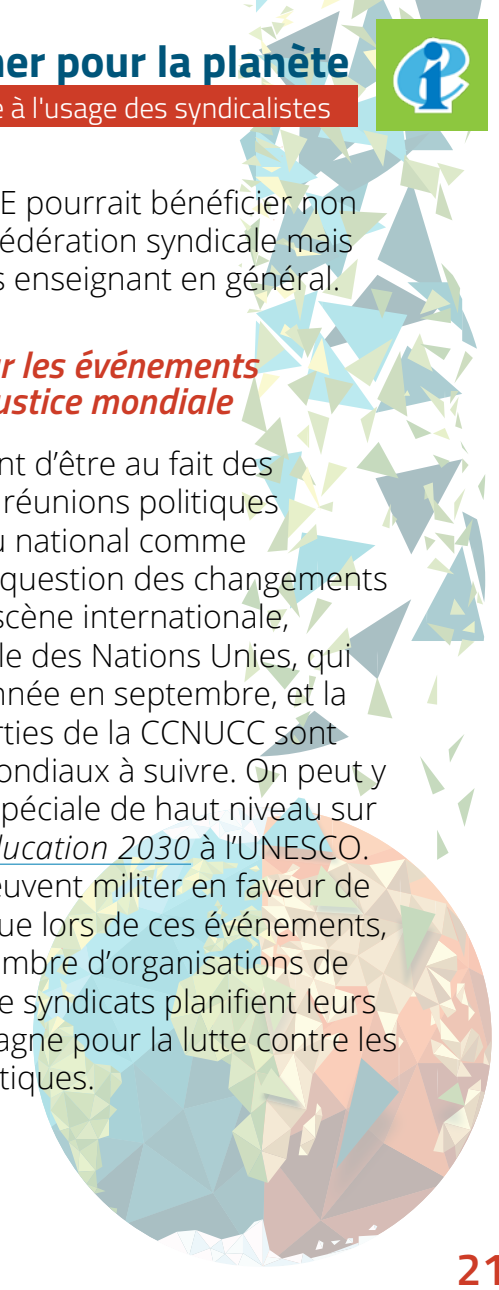
Répertoriez les bonnes pratiques pédagogiques dans l'enseignement des sciences et de l'histoire pour constituer la base de l'éducation au changement climatique

L'éducation climatique étant un domaine relativement nouveau, les bonnes pratiques sont encore en train de naître. De ce fait, nous encourageons votre syndicat à organiser des événements afin de partager et de recueillir les bonnes pratiques relatives à la manière d'enseigner les sciences et l'histoire. L'objectif est de s'inspirer de ces matières pour l'éducation climatique, et d'identifier les lacunes des modèles pédagogiques traditionnels, dans lesquels des connaissances autochtones et des systèmes conçus par des étudiant·e·s devraient avoir une place. De la même manière, si votre syndicat enseigne déjà l'éducation au changement climatique, vous pourriez également présenter vos expériences. L'IE, en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), étudie activement la manière dont les changements climatiques sont enseignés dans le monde. Le fait de partager votre expérience ainsi que vos bonnes pratiques par

l'intermédiaire de l'IE pourrait bénéficier non seulement à votre fédération syndicale mais également au corps enseignant en général.

Gardez un œil sur les événements en faveur de la justice mondiale

Enfin, il est important d'être au fait des événements et des réunions politiques organisés au niveau national comme international sur la question des changements climatiques. Sur la scène internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se réunit chaque année en septembre, et la Conférence des Parties de la CCNUCC sont des événements mondiaux à suivre. On peut y ajouter la réunion spéciale de haut niveau sur le *Cadre d'action Éducation 2030* à l'UNESCO. Les syndicalistes peuvent militer en faveur de l'éducation climatique lors de ces événements, autour desquels nombre d'organisations de la société civile et de syndicats planifient leurs stratégies de campagne pour la lutte contre les changements climatiques.





Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Education
International
Toolkit



Annexes



[Date]

Madame [nom] / Monsieur [nom], Ministre de l'Éducation,

Nous vivons un état d'urgence climatique. D'après les plus éminent-e-s climatologues du monde, il est crucial de réaliser aujourd'hui des changements considérables au sein de la société au niveau mondial, et ainsi éviter les conséquences les plus dramatiques de l'emballement du climat. Dans ce combat pour la survie de l'humanité et de la planète, le rôle de l'éducation sera primordial.

Par la présente, je souhaite souligner l'importance d'un engagement en faveur de l'inclusion de l'éducation au changement climatique dans les programmes d'enseignement de la/du/des [nom du pays]. [Nom du syndicat] estime que les changements climatiques doivent être enseignés dans toutes les classes, afin de mieux préparer nos étudiant-e-s à faire face aux incertitudes de notre monde, qui se réchauffe rapidement.

Le Manifeste de l'Internationale de l'Éducation pour une éducation de qualité pour tou-te-s au changement climatique, qui présente notre vision de l'éducation de qualité au changement climatique ainsi que nos exigences pour que l'alphabétisation climatique universelle devienne une réalité, est joint à la présente. Des syndicats du monde entier, représentant 32 millions d'enseignant-e-s, ont soutenu ce Manifeste. Je vous appelle à y souscrire publiquement et à faire de l'éducation au changement climatique une priorité dans les plans nationaux de la/du/des [nom du pays] pour le secteur de l'éducation. En tant que syndicat, [nom du syndicat] estime qu'il est grand temps que l'éducation sur le climat soit intégrée aux stratégies adoptées à l'échelle mondiale pour contrer les changements climatiques, car elle sera déterminante en vue de garantir une transition juste pour tou-te-s.

Je vous invite expressément à reconnaître l'importance de l'éducation sur le climat dans l'entreprise gigantesque qu'est la lutte contre le changement climatique. J'espère que vous vous engagerez à assurer une éducation de qualité au changement climatique pour tou-te-s.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre/Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

[Nom, titre et organisation]

Lettre type

à envoyer au(x) ministre(s) de l'Education de votre pays ou région.

Cette lettre peut être téléchargée sous forme de fichier texte ici :

http://eiie.io/Climate_letterMinEdu_FR

[Date]

Madame [nom] / Monsieur [nom], Ministre de l'Environnement,

Nous vivons un état d'urgence climatique. D'après les plus éminent-e-s climatologues du monde, il est crucial de réaliser aujourd'hui des changements considérables au sein de la société au niveau mondial, et ainsi éviter les conséquences les plus dramatiques de l'emballement du climat. Dans ce combat pour la survie de l'humanité et de la planète, le rôle de l'éducation sera primordial.

Par la présente, je souhaite souligner l'importance d'un engagement en faveur de l'inclusion de l'éducation climatique dans les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique de la/du/des [nom du pays]. [Nom du syndicat] estime que les changements climatiques doivent être enseignés dans toutes les classes, afin de mieux préparer nos étudiant-e-s à faire face aux incertitudes de notre monde, qui se réchauffe rapidement.

Le Manifeste de l'Internationale de l'Éducation pour une éducation de qualité pour tou-te-s au changement climatique, qui présente notre vision de l'éducation de qualité au changement climatique ainsi que nos exigences pour que l'alphabétisation climatique universelle devienne une réalité, est joint à la présente. Des syndicats du monde entier, représentant 32 millions d'enseignant-e-s, ont soutenu ce Manifeste. Je vous appelle à y souscrire publiquement et à encourager les ministères responsables de la politique climatique et de l'éducation à inclure l'éducation au changement climatique dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) de votre pays. Je vous encourage également à inscrire l'éducation au changement climatique au rang des priorités que soulèvera votre pays lors de la prochaine COP 26 à Glasgow, en Écosse. En tant que syndicat, [nom du syndicat] estime qu'il est grand temps que l'éducation sur le climat soit intégrée aux stratégies adoptées à l'échelle mondiale pour contrer les changements climatiques, car elle sera déterminante en vue de garantir une transition juste pour tou-te-s.

Je vous invite expressément à reconnaître l'importance de l'éducation sur le climat dans l'entreprise gigantesque qu'est la lutte contre le changement climatique. J'espère que vous vous engagerez à assurer une éducation de qualité au changement climatique pour tou-te-s.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre/Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

[Nom, titre et organisation]

Lettre type

à envoyer au(x) ministre(s) de l'Environnement de votre pays ou région.

Cette lettre peut être téléchargée sous forme de fichier texte ici :

http://eiie.io/Climate_letterMinEnv_FR



Signez le Manifeste

de l'IE pour une éducation au changement climatique
de qualité pour tou·te·s !

Supportez

Enseignez #PourLaPlanète

en signant le Manifeste sur le site de la campagne !

Traduisez le Manifeste

dans la langue de votre communauté !

Partagez le Manifeste

avec les autorités compétentes de votre communauté !

Un manuel de
l'Internationale
de l'Éducation

